



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MARS 2010

### COMPTE RENDU

#### **Présents :**

L. Escoula  
L. Duc  
P. Guyot  
M. Buzy-Vignaux  
P. Caille  
M-C Leclerc  
M. Comas  
J. Leneveu  
M. Ballarin  
C. Thouzet

C. Saint-Guirons  
J. Rouzegas  
F. Bigot  
P-G. Ranea  
M. Lavayssieres  
J. Pellegrino  
T. Paulin  
I. Torres  
A. Durand  
P. le Quellec

N. Guerra  
C. Fischer  
P. Lacoïnta  
B. Izard  
P. Canihac  
A. Esparbes  
H. Legay  
D. Maurin  
X. Smith  
R. Requena

#### **Représentés :**

J-P. Fraysse

#### **Absents :**

D. Concordet R. Demersseman

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Adoption du procès-verbal du 28 Janvier 2010**

L. Escoula : rappelle qu'un procès verbal n'est pas un procès verbal (sic). Il n'y a pas lieu d'entrer dans les détails inutiles.

Les remarques et corrections demandées par le groupe Réinventons Plaisance sont toutefois acceptées.

#### **Décisions municipales pour attributions de marchés et avenants pris en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du C.G.C.T**

Pas de remarques.

#### **Décisions municipales prises en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du C.G.C.T**

Pas d'observations.

#### **Avenant à la DSP d'assainissement collectif - Substitution du SMEA 31 au CG 31 (ex SDEA)**

Le conseil décide d'un avenant à la délégation de service public d'assainissement portant sur le transfert du contrat du Service Départemental d'Eau et d'Assainissement du Conseil Général de la Haute-Garonne au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne.

En effet, le SMEA, régi par les articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, regroupe le département de la Haute-Garonne, les communes, les groupements de communes et tous les autres organismes de coopération locale intéressés par la création d'un tel groupement. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier, les compétences en matière d'eau potable, d'assainissement et d'irrigation sont exercées par le Syndicat Mixte en lieu et place du Conseil Général. Sur le fondement de l'article L.5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SMEA se substitue de droit au SDEA dans l'ensemble des contrats qui dépendaient de ce dernier.

Cette information ne donne pas lieu à un vote.



### **Révision du transfert de charge de la communauté de communes.**

Il s'agit de réviser le transfert des charges établis lors de la constitution de la communauté de communes. Ce transfert des charges correspond à la différence entre les sommes perçues par la communauté de communes au titre de la taxe professionnelle et les charges qui lui ont été transférées. La taxe professionnelle ayant progressé, le bilan est davantage favorable à Plaisance. Une augmentation de ce transfert des charges a donc été validée par une commission collégiale.

**La décision est adoptée à la majorité.**

Cette délibération a été ajoutée en séance, sans information préalable. La décision est pourtant prise depuis longtemps. Nous souhaiterions plus de rigueur de la part de l'équipe majoritaire.

### **Révision des compétences déléguées**

De nouvelles compétences optionnelles ont été déléguées à la communauté de communes. La première compétence concerne l'agenda 21, qui sera établi au niveau intercommunal. L'intercommunalité prendra en charge les aspects communs. Les communes prendront en charge les aspects de l'agenda 21 qui leur sera spécifique.

La seconde nouvelle compétence concerne le plan intercommunal de mise à disposition d'espaces publics. La troisième compétence concerne les remises en état des voiries en cas de tempête ou d'intempérie.

L'UMP s'abstient en justifiant pas le fait qu'ils n'ont jamais été d'accord avec l'intercommunalité.

**La décision est adoptée à la majorité.**

**4 abstentions : UMP**

Cette délibération a été ajoutée en séance, sans information préalable. La décision est également prise depuis longtemps. Nous appelons l'équipe majoritaire à davantage de rigueur.

### ***Arrivée de D. Concordet***

## **FINANCES**

Les comptes de la commune sont divisés en trois parties : les comptes généraux de la commune, l'assainissement et les transports.

Chacune de ces trois parties est elle-même divisée en deux grandes parties :

Le fonctionnement et les investissements.

Chaque année, le conseil vote l'adoption des comptes administratifs qui représentent les réalisations de l'année.

Ensuite, ils débattent des budgets qui représentent les prévisions pour l'année à venir.

Lors du conseil municipal « budget », le conseil vote d'abord l'adoption des comptes administratifs des trois parties. Ensuite les trois budgets sont débattus.

## **1. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**

### **1.1. Fonctionnement**

#### **1.1.1. Dépenses de fonctionnement.**

La hausse des frais de Télécom/Internet est due au changement d'opérateur

Hausse de 500k€ de la masse salariale (sur environ 10M€)

Parmi les autres hausses de charges courante, la subvention au CCAS de 160k€.

H. Legay : demande la raison de la hausse des honoraires

Réponse : essentiellement des frais de bornage, le commissaire enquêteur et les avocats.

H. Legay : demande confirmation que la taxe foncière (75k€) ne concerne que des bâtiments non administratifs.



Réponse : effectivement, cela concerne des bâtiments loués à vocation non administrative et du foncier non bâti.

H. Legay : demande la raison de l'augmentation de la contribution au SDEHG.

Réponse : il s'agit de nouvelles voiries. Les équipements sont gérés par le SDEHG sauf les ampoules qui sont sur le budget communal.

#### 1.1.2. Recettes de fonctionnement

Les produits des services sont en légère hausse, cela correspond à la hausse de fréquentation des cantines et accueils périscolaires.

Les taxes augmentent de 300k€ sur un total de 7,3M€. Cela correspond à l'augmentation des bases d'imposition pour les trois taxes.

Une baisse de 50k€ des subventions est surtout causée par la baisse de la subvention de la CAF.

#### 1.1.3. Bilan de la section fonctionnement :

Recettes : 15,75M€, dépenses : 14,5M€, report excédentaire de 2008 : 4,8M€

Il est prévu de verser 4,4M€ d'excédents à la section investissements

### **1.2. Investissement**

#### 1.2.1. Dépenses d'investissements

L'ensemble des opérations programmées au budget 2009, soit 11M€ n'a pas été réalisé. Seuls 5,3M€ ont été dépensés et 1,5M€ sont reportés en 2010 (dépenses engagées mais à payer l'an prochain).

#### 1.2.2. Recettes d'investissements

La somme des remboursements de TVA, de taxe locale d'équipement et d'excédent de fonctionnement capitalisé était prévu à 1,9M€ au budget 2009. Finalement 2,2M€ ont été perçus.

Le total prévu des subventions, soit 3,5M€ n'a pas été réalisé complètement à cause des opérations qui n'ont pas été réalisées. Finalement, la commune aura reçu 1,3M€ et un report de 0,8M€ sera reçu en 2010.

Il avait été prévu d'emprunter pour 3,2M€. A la fin de l'exercice quasiment aucun emprunt n'a été contracté mais 2,64M€ devront être reportés en 2010 pour couvrir les opérations engagées.

#### 1.2.3. Bilan de la section investissements :

Recettes 4M€, dépenses 6,5M€, report négatif 2009 de 1,1M€, à reporter en 2010 3M€ ce qui laisse un besoin de financement de 1,2M€ pour la section.

## **2. COMPTE ASSAINISSEMENT**

### **2.1. Fonctionnement**

#### 2.1.1. Dépenses de fonctionnement.

Il était prévu 1,5M€, 246K€ ont été réalisés. La différence vient de la somme de 1,2M€ que le budget 2009 avait inscrit en virement à la section investissements. Ces opérations ne sont jamais inscrites en réalisation.

#### 2.1.2. Recettes de fonctionnement

La prévision était de 1,5M€, la réalisation de 1,25M€ (contre 0,9 en 2009).

#### 2.1.3. Bilan de la section fonctionnement

Recettes : 1,25M€, dépenses : 0,25K€ et report 2009 : 0,6M€ soit un excédent final de 1,6M€

### **2.2. Investissement**

#### 2.2.1. Dépenses d'investissement.

Il était prévu 4,5M€, 3,5M€ ont été réalisés. Un report de 0,5M€ d'opérations engagées doit être prévu sur 2010.

Ph Canihac : regrette que les opérations Geyre et Bastard soient globalisées. Une ventilation aurait été souhaitée.

L. Escoula : répond que cette année l'essentiel de la dépense est aux Bastards. Pour la Geyre, il s'agit simplement de raccords donc des coûts négligeables.

#### 2.2.2. Recettes d'investissement

La prévision était de 4,3M€, la réalisation de 2,5M€ et il faut prévoir un report de 120K€ pour 2010.

#### 2.2.3. Bilan de la section investissement

Recettes : 2,5M€, dépenses : 3,5M€ soit un besoin à financer de 1M€



Il est donc prévu de reporter 0,6M€ à la section fonctionnement (1,6M€ de résultat moins 1M€ de virement à la section investissements).

### **3. COMPTE TRANSPORTS**

La section de fonctionnement montre une dépense de 6500€ (opérations de transferts) et des recettes de 2000€.

La section d'investissement ne comporte aucune dépense et 45.000€ de recettes.

En ajoutant les reports de l'an dernier, on aboutit à un excédent de 18.755€

H. Legay : souligne qu'un gros effort a été réalisé pour présenter des documents analytiques. Il souhaiterait les obtenir avant la commission des finances si c'est possible. En revanche, il manque une donnée essentielle : le patrimoine de la commune qui permettrait de connaître le potentiel de financement de la commune.

#### **Votes :**

Comptes de la commune

fonctionnement **majorité, 4 abstentions : UMP**

investissement **majorité, 7 abstentions : UMP et RP**

Compte d'assainissement

fonctionnement **unanimité**

investissement **unanimité**

Compte régie des transports

fonctionnement **unanimité**

investissement **unanimité**

Comptes de gestion : **unanimité pour chacun des trois comptes administratifs**

Affectation du résultat proposé pour chacune des trois sections de fonctionnement **unanimité**

### **4. BUDGET DE LA COMMUNE**

Le maire présente le budget de la commune pour 2010. Nous allons vers des lendemains difficiles pour le fonctionnement. Plaisance sera moins touchée car elle a reçu 500k€ de taxe professionnelle de plus cette année grâce à la Ménude.

#### FUNCTIONNEMENT

Le budget proposé est de 21M€ dont 4,75M€ de réserves et 1M€ pour des dépenses imprévues. Il y a également 400k€ d'amortissements qui peuvent être utilisés.

La commune devra faire face à 14M€ de dépenses réelles ventilées comme suit :

Charges générales : 3M€

Personnel : 10M€

Charges de gestion courante : 1M€

#### **Arrivée de R. Demersseman**

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 0,5M€, soit 7,8M€.

Il faut noter une hausse de 0,33M€ de la contribution de la communauté de communes et une stagnation de la dotation de l'état (elle n'a pas augmenté depuis 2006).

H. Legay : remarque que certains postes de dépenses ont sérieusement augmenté. On pourrait optimiser sur les dépenses comme les frais de télécommunication ; les affranchissements et l'énergie. D'autre part, le montant élevé de taxe foncière payée par la commune semble démontrer qu'elle possède une grande quantité de terrains inutilisés.

L. Escoula : répond qu'en septembre il sera possible de payer en ligne. Concernant l'accumulation de foncier, il ajoute qu'il s'agit de réaliser de grandes économies lorsque l'on revendra ces terrains. La gestion d'une commune c'est l'art de faire des réserves foncières.

H. Legay : rétorque que la préoccupation d'un maire devrait être d'apporter un service aux administrés et non de jouer au monopole immobilier.



L. Escoula : répond que l'achat de ces terres permettra plus tard de réaliser des équipements publics sans frais pour le contribuable. Il n'y a pas un seul bâtiment de la commune, à part la maison Guitard, qui ne soit pas utilisé.

P. Lacointa : est inquiet de certains ratios. Les deux gros postes du fonctionnement sont le personnel (70%) et les charges générales (29%). Cela représente 978€ par habitant soit une hausse de 13% par rapport à l'an dernier. Il aimerait savoir d'où vient la hausse de 3% des recettes : de l'augmentation de la proportion de ménages non imposables ?

L. Escoula : répond que c'est essentiellement l'augmentation de la fiscalité des entreprises, surtout au travers de la taxe d'habitation.

### INVESTISSEMENT

Le budget proposé est de 17,5M€. Les opérations inscrites sont surévaluées pour obtenir de meilleures subventions.

Les principales opérations programmées sont les suivantes :

Extension de l'école rivière : 0,4M€

Centre ville : 4M€

Nouvelle crèche : 0,8M€

Ecole des arts : 0,3M€

Handicapés : 0,2M€

Vestiaire foot : 0,4M€

Monestié II : 3M€

Pool routier : 0,2M€

Réseau pluvial : 0,2M€

Giratoire justice : 0,3M€

Ces opérations correspondent à 2 ou 3 ans de travaux.

H. Legay : constate que sur 14M€, seuls 5,5M€ d'opérations ont été réalisées en 2009. On sent une certaine improvisation à travers ces programmes. Pour ce qui concerne les opérations 2010, une cagnotte se constitue et croit au fil des ans. On peut également se poser la question de savoir pourquoi elle est affectée à des opérations fictives. Pourquoi ne pas plutôt réaliser des programmes pluri-annuels. D'autre part, nous considérons que certains investissements prévus ne sont pas durables. Par exemple le vestiaire de foot et la rénovation de l'école des arts. Il n'y a pas eu de mutualisation de l'investissement de la cuisine centrale alors que Fonsorbes et la Salvetat construisent la leur. De plus cet équipement n'est pas conçu pour une exploitation en régie.

L. Escoula : répond que la commune a mis 4M€ de côté. Ils ont été utilisés pour assurer la trésorerie des opérations d'assainissement. Les emprunts ne peuvent pas être remboursés par anticipation car les banques demandent dans ce cas des pénalités très importantes. Les subventions sont payées très tard. Il est donc nécessaire d'assurer la trésorerie de programmes comme la cuisine centrale. De toutes façons ce sont des décisions de la majorité, même si elles ne plaisent pas.

P. Lacointa : nous serons attentifs sur le programme du centre ville pour qu'il ne soit pas une réalisation à la petite semaine car c'est un investissement pour le très long terme.

**Le budget est adopté à la majorité.**

**3 contre : RP**

**4 abstentions : UMP**

Les budgets d'assainissement et de la régie des transports ne donnent lieu à aucun commentaire. Ils sont adoptés tous les deux à l'unanimité.

### Taux des 3 taxes

		<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>Variation</u>
Taxe d'Habitation	:	13,68 %	13,68 %	0 %



Taxe Foncière Bâti	:	27,84 %	28,12 %	+ 1,0057 %
Taxe Foncière Non Bâti	:	126,33 %	126,33 %	0 %

### **Tarif redevance assainissement sur consommation et droit fixe pour 2010**

La redevance d'assainissement communale est actuellement fixée à 28,23 € H.T pour le droit fixe annuel et à 0,5665 € H.T par m3 d'eau consommée.

Le Conseil décide de porter le droit fixe annuel à 28,23 € H.T et la redevance par m3 d'eau consommée à 0,587 € H.T.

### **Bilan des cessions et acquisitions immobilières 2009**

Documents annexés aux Comptes Administratifs concernés.

**La décision est adoptée à l'unanimité.**

### **Répartition des crédits de formation des élus**

Une somme de 4 700,00 € est inscrite au Budget 2010 pour la formation des élus. Il est proposé aux élus majoritaires de se limiter au maximum aux stages organisés par l'Agence Technique Départementale et de répartir l'enveloppe de la façon suivante :

- 2 145,00 € pour le groupe « Agir pour Plaisance » (25 élus)
- 1 277,00 € pour le groupe « L'Union de la Majorité pour Plaisance » (4 élus)
- 950,00 € pour le groupe « Réinventons Plaisance » (3 élus)
- 328,00 € pour le groupe « Un contrat citoyen pour Plaisance » (1 élu)

**La décision est adoptée à l'unanimité.**

### **Garantie d'emprunt – Rachat de la Résidence « Le Prat » par Promo Accueil**

Promo Accueil sollicite la garantie de la Commune pour le financement du foyer logement Résidence Le Prat situé à Plaisance du Touch.

Promo Accueil a racheté à Promologis cette Résidence et il s'agit d'un refinancement des encours de Promologis déjà garantis par la Commune.

Cette garantie d'emprunt s'élève à 915 708,46 € représentant 39,89 % d'un prêt d'un montant total de 2 295 584 € mis en place par la Caisse des Dépôts et Consignations.

P. Lacoïnta : demande si, dans le budget, le capital restant du consigné dans la liste des cautions portées par la commune représente la totalité de l'emprunt ou seulement la part garantie par la caution communale.

Il lui est répondu que c'est bien la part garantie par la commune qui est inscrite.

**La décision est adoptée à la majorité.  
6 abstentions : UMP + RP et Mme Leneveu**

### **Garantie d'emprunt – Société SA Promologis – Transfert de 33 logements Avenue Montaigne et Saint-Exupéry**

Pour le rachat de 33 logements situés Avenue Montaigne et Saint Exupéry, Promologis sollicite une garantie d'emprunt auprès de la Commune.

Celle-ci s'élèverait à une somme totale de 130 108,84 € représentant 30 % de 2 emprunts d'un montant de 5 233,78 € et 428 462,37 €. Il s'agit d'un transfert d'emprunt. Ces emprunts contractés initialement par la SA d'HLM le Nouveau Logis Méridional auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont déjà garantis à hauteur de 30 % par la Commune.

**La décision est adoptée à la majorité.  
4 abstentions : UMP**





## **Rencontres de l'Art et de l'Artisanat 2010 – Demande de subvention, tarifs exposants, Attribution de récompenses**

Les 29<sup>èmes</sup> Rencontres de l'Art et de l'Artisanat se dérouleront les 22, 23 et 24 Octobre 2010.

### ➤ Demande de subvention

La commune demande des subventions au Conseil Régional et au Conseil Général pour cette manifestation (budget prévisionnel : 62 047,00 €)

**La décision est adoptée à l'unanimité.**

### ➤ Tarifs exposants

- *Stand intérieur équipé de prise de courant :*

	<u>2009</u>	<u>2010</u>
▪ pour un stand de 3 m x 2 m (pour les 3 jours)	116,00 €	120,00 €
▪ pour un stand de 6 m x 2 m (pour les 3 jours)	214,00 €	220,00 €

- *Stand sous chapiteau :*

	<u>2009</u>	<u>2010</u>
▪ pour un stand de 3 m x 2 m (pour les 3 jours)	99,00 €	102,00 €
▪ pour un stand de 6 m x 2 m (pour les 3 jours)	181,00 €	186,00 €

- *Exposition de peinture :*

	<u>2009</u>	<u>2010</u>
▪ pour un stand de 3 m x 1 m (pour les 3 jours)	58,00 €	60,00 €

### ➤ Attributions de récompenses

Il est proposé d'attribuer les prix suivants aux meilleures créations artisanales :

▪ 1 <sup>er</sup> Prix .....	305 €	▪ 4 <sup>ème</sup> Prix .....	160 €
▪ 2 <sup>ème</sup> Prix .....	230 €	▪ 5 <sup>ème</sup> Prix .....	160 €
▪ 3 <sup>ème</sup> Prix .....	185 €	▪ 6 <sup>ème</sup> Prix .....	160 €

En cas d'ex aequo, les prix seront partagés à parts égales.

**La décision est adoptée à l'unanimité.**

## **ACQUISITIONS, TRAVAUX ET MARCHES PUBLICS**

### **Marché de la restauration scolaire de la Ville de Plaisance du Touch – Appel à concurrence**

Le marché d'appel d'offres ouvert n° 0701028 de la restauration scolaire de la Ville de Plaisance du Touch venant à échéance le 31.07.10, le président informe le Conseil Municipal de la nécessité de lancer une nouvelle consultation. Ce marché de service, dont le montant minimum annuel de 250 000 € H.T sera conclu pour une période de 3 ans. La procédure à mettre en œuvre est l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.



X. Smith : signale que la part de bio et de raisonné est très décevante : la définition laisse une grande marge d'interprétation et d'autre part les objectifs demandés en pourcentage sont très loin des 20% du Grenelle. En conséquence, le groupe s'abstiendra sur cette décision.

R. Réquena : ajoute que signer un contrat sur trois ans, c'est repousser d'autant le passage en régie qui permettrait de maîtriser les coûts et de garantir la qualité.

M. Buzy-Vignaux : répond qu'il a été tenu compte des remarques des uns et des autres lors de la commission. Elles ont été intégrées en option.

L. Duc : ajoute que tout cela a un coût financier.

L. Escoula : répond à M. Réquena qu'on n'est pas en régie mais que tout le personnel est communal à l'exception du gérant. Le repas est subventionné à 60%. Serait-on alors capable d'augmenter le coût d'un repas ?

H. Legay : s'interroge sur le fait que la cuisine ait été conçue pour être opérée par un prestataire extérieur. A Toulouse, par exemple, la décision d'exploiter en régie avec des productions locales a nécessité de revoir l'équipement, notamment pour permettre les épluchages sur place. Il aurait fallu se poser plus tôt la question d'une telle orientation. D'autre part, une réalisation en intercommunalité aurait été plus judicieuse d'un point de vue économique.

L. Escoula : répond qu'il avait demandé aux autres communes de participer à la construction d'une cuisine intercommunale mais que les autres maires n'avaient pas accepté.

R. Réquena : aurait préféré un contrat annuel reconductible.

L. Duc : répond que le contrat peut être dénoncé chaque année.

**La décision est adoptée à la majorité.  
4 abstentions : RP et M. Réquena**

#### **Acquisition d'un four de remise en température pour la crèche Trotte-Menu – Demande de subvention**

Le président de séance informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition d'un four de remise en température pour la Crèche Trotte-Menu. En effet, l'établissement a été restructuré en multi-accueil, suite à ce changement de fonctionnement le nombre de repas quotidien a augmenté et il est nécessaire d'investir dans un four de remise en température pour chauffer l'ensemble des repas en une seule fois. Cette acquisition est évaluée à 1 650,00 € HT.

**La décision est adoptée à l'unanimité.**

#### **Réhabilitation « PR Rivière » poste de refoulement et conduite de refoulement – Raccordement du réseau « La Ménude » au « PR Rivière » - Demande de subvention (Dotation Globale d'Équipement)**

Le poste de refoulement Rivière apparaît aujourd'hui en limite de capacité. Les perspectives d'évolution des flux en amont de ce poste (zones Geyre et Ménude) obligent à le redimensionner. Il convient donc de réhabiliter notamment le PR Rivière au cours de l'année 2010 et de procéder au raccordement de la branche de réseau « La Ménude » au PR Rivière. Les travaux de réhabilitation du PR Rivière sont estimés à 320 000 € HT.

**La décision est adoptée à l'unanimité.**

### **PERSONNEL**

#### **Création de postes**

Afin de permettre la promotion ou la nomination d'agents déjà présents dans la collectivité, il est nécessaire de prévoir la création des postes suivants correspondant aux deux directrices des crèches et à un agent qui entretient les équipements sportifs :

- 1 Puéricultrice Cadre de Santé Supérieur





- 1 Educateur Chef de Jeunes Enfants
- 1 Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> Classe à 28/35<sup>e</sup>

- **La décision est adoptée à l'unanimité.**

### **Rencontres de l'art et de l'Artisanat – Recrutement de 4 hôtesse d'accueil**

Il est proposé d'embaucher 4 hôtesse d'accueil qui seront rémunérées à raison de 60,00 € net pour le nocturne du 22 Octobre 2010 et 65,00 € net pour les journées des 23 et 24 Octobre 2010, soit 190,00 € pour les trois jours.

**La décision est adoptée à l'unanimité.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

R. Réquena soumet deux questions diverses. Le maire propose, vu l'heure tardive de ne délibérer que de la première.

#### **Remplacement des enseignants.**

Les membres du Conseil municipal considèrent que remplacer un enseignant nécessite une formation qui ne relève pas de la « garderie » ou d'un « job d'étudiant ».

Les membres du Conseil municipal demandent à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale :

- la création des postes d'enseignants nécessaires à un fonctionnement normal de l'Éducation Nationale,
- que les futurs enseignants soient formés pédagogiquement par des stages obligatoires et encadrés, en situation scolaire concrète.

**La motion est votée à la majorité.**

**4 contre : UMP**

